

Le donneur d'ordre est le client passant commande à la fabrique d'un métrage de soie tissée. Les clients sont souvent de grandes maisons Lyonnaises travaillant pour l'habillement ou l'ameublement, et qui, à la suite de la révolte des Canuts de 1831, viennent chercher une main d'œuvre moins onéreuse et plus docile en campagne.

Le client passe commande, par courrier ou téléphone, auprès du patron de la fabrique en indiquant le métrage ou le volume de coupe souhaité - la soie étant vendue au poids.

Le patron transmet les indications à son contremaître qui coordonne la production au sein de la fabrique. Le donneur d'ordre indique le type de fils, d'armure ainsi que la teinture ou l'impression souhaitée. Dans le cadre du travail "à façon", le contremaître d'une fabrique peut, en relais du travail effectué à l'usine, donner du travail aux unités de tissage à domicile.

Le Coopérative de la Soie regroupait la production des tisseur·se·s à domicile et permettait aux unités indépendantes de répondre aux commandes des maisons Lyonnaises.

Les coupes étaient livrées directement aux donneurs d'ordre par un transporteur ou étaient déposées chez un teinturier ou un imprimeur.

